

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 28 septembre 2018	N° 2018-557

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOU, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 28 septembre 2018	<i>Délibération</i>
	Direction générale Haute qualité de vie Direction de l'Eau	N° 2018-557

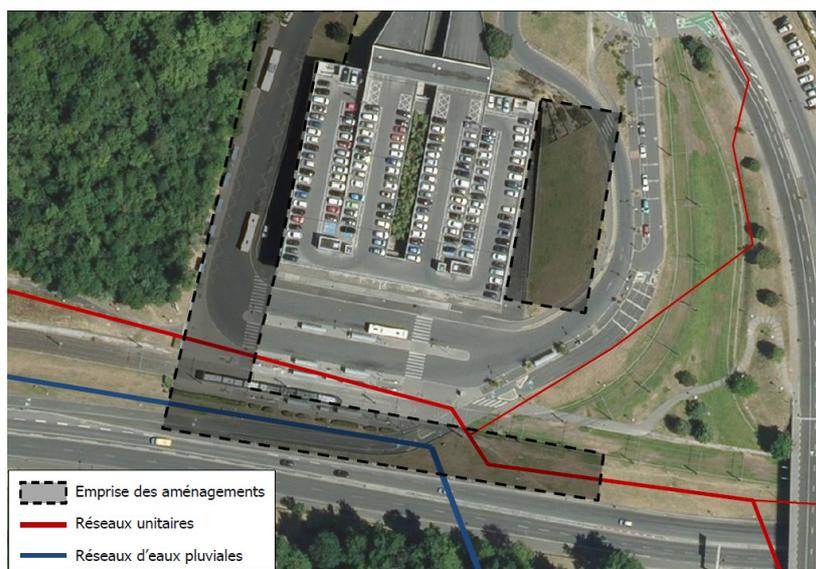
Chantier d'assainissement la Buttinière à Lormont - Dévoiement de réseau - Décision de faire

Madame Anne-Lise JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le projet 16/9 sis à Lormont opération 50 000 logements conduit par le Groupe Belin est situé sur des réseaux d'assainissement structurants qui n'ont pas été identifiés lors de l'étude du projet :

- Un réseau unitaire de diamètre Ø 800 mm
- Un réseau pluvial de diamètre Ø 1200 mm



Afin de permettre la faisabilité du projet, il est nécessaire de réaliser un dévoiement de ces réseaux en dehors des emprises privées cédées et construites par le groupe Belin.

Compte tenu de l'emprise du projet immobilier et de la présence de nombreux réseaux (Adduction eau potable, basse tension, Réseau éclairage public, Gestion trafic des tramways, Fibre optique), le dévoiement s'effectuera sous l'avenue Carnot avec la réalisation de deux fonçages sous les voies du tramway.

Le programme des travaux consiste en :

- La pose de collecteurs du Ø200 mm au Ø 1200 mm avec des matériaux différents, sur les linéaires suivants :
 - o 118 ml de collecteurs DN 1200 mm en Polyester renforcé de fibres de verre (PRV) (eaux pluviales) ;
 - o 204 ml de collecteurs DN 800 mm en PRV (eaux usées) ;
 - o 62 ml de collecteurs DN 400 mm en PRV (eaux usées) ;
 - o 23 ml de collecteurs DN 400 mm en Béton (eaux pluviales) ;
 - o 6 ml de collecteurs DN 300 mm en Béton (eaux pluviales) ;
 - o 87 ml de collecteurs DN 200 mm en Grès (eaux usées).
- La réalisation de deux fonçages à la tarière sous les voies du tramway pour le passage du réseau unitaire :
 - o Un premier fonçage sur 15 à 20 ml afin de faire passer un réseau de diamètre 400 mm PRV (Polyester renforcé de fibres de verre) dans un tube acier à une profondeur qui varie entre 3,5 et 4 m ;
 - o Un second fonçage sur 15 à 20 ml afin de faire passer un réseau de diamètre 800 mm PRV (Polyester renforcé de fibres de verre) dans un tube acier à une profondeur qui varie entre 4 et 4,3 m.

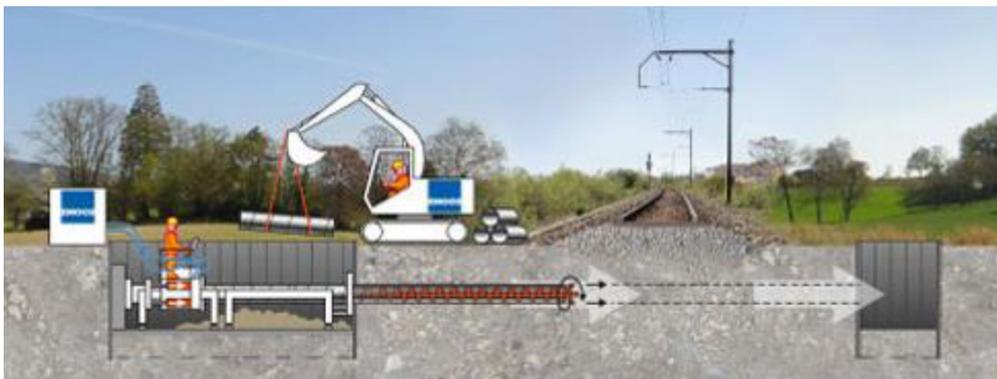


Schéma de principe de fonçage sous voirie

- L'abandon des tronçons des collecteurs existants dans l'emprise foncière du futur aménagement immobilier ou superflus suite au dévoiement. Il est prévu d'injecter par du coulis de bentonite les linéaires suivants :
 - o 3 ml de collecteurs DN 1400 mm (eaux pluviales) ;
 - o 107 ml de collecteurs DN 1200 mm (eaux pluviales) ;
 - o 185 ml de collecteurs DN 800 mm (eaux usées) ;
 - o 30 ml de collecteurs DN 500 mm (eaux usées) ;
 - o 64 ml de collecteurs DN 400 mm (eaux usées) ;
 - o 29 ml de collecteurs DN 300 mm (eaux pluviales) ;
 - o 21 ml de collecteurs DN 200 mm (eaux usées).

De plus, le projet d'aménagement prévoit la déviation du réseau viaire de transport en commun du pôle d'échange Butinière afin de permettre la construction d'un bâtiment à l'ouest de celui-ci. Le bâtiment étant

prévu d'être construit au niveau de la voirie existante, la future voirie sera déviée sous la zone d'espace vert/boisement située plus à l'ouest. En conséquence, le réseau existant (eaux usées et eaux pluviales) sous la chaussée existante est également à dévier sous la future chaussée.

Il est prévu la réalisation des prestations suivantes :

Eaux pluviales :

- La fourniture et pose de 8 ml de collecteurs DN 500 mm Béton ;
- La fourniture et pose de 118 ml de collecteurs DN 400 mm Béton ;
- La fourniture et pose de 5 ml de collecteurs DN 400 mm Fonte ;
- La fourniture et pose de 54 ml de collecteurs DN 300 mm Béton ;
- La fourniture et pose de 13 regards DN 1000 mm béton.

Eaux usées :

- La fourniture et pose de 126 ml de collecteurs DN 200 mm Fonte ;
- La fourniture et pose de 9 regards DN 800 mm béton.

La durée globale des travaux est estimée à environ **8 mois** et la période prévisionnelle des travaux s'échelonne de **octobre 2018 à mai 2019, afin de libérer l'emprise du foncier à l'opérateur groupe Belin au 1er trimestre 2019.**

Le montant global de l'opération est estimé à 1 800 000 € HT, soit 2 160 000 € TTC.

La répartition entre le poste « eaux pluviales » et « eaux usées » est la suivante :

- Montant des travaux sur le poste « eaux pluviales » : 700 000 € HT soit 840 000 € TTC.
- Montant des travaux sur le poste « eaux usées » : 1 100 000 € HT soit 1 320 000 € TTC.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-2,

VU les états et les fiches projet mis à la disposition des élus métropolitains,

VU la délibération 2017-759 du 22 décembre 2017, Convention Belin promotion, opération immobilière la Buttinière-Lormont – décision – autorisation.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE ces projets font l'objet d'avancement programmé des études,

DECIDE

Article 1 : de confirmer la décision de procéder au dévoiement et à la pose de réseaux sous voirie nouvelle dans les conditions du programme décrit dans la présente délibération ;

Article 2 : d'imputer cette opération sur les crédits ouverts :

- au Budget principal, chapitre 23 fonction 734,
 - au Budget annexe assainissement, chapitre 23,
- Sous réserve d'une augmentation de ces derniers lors d'une prochaine étape budgétaire ;

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur JAY;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 8 OCTOBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Anne-Lise JACQUET</p>
---	--